

La République du Centre, 6 mars 2013

JUSTICE ■ Le projet de loi de Jean-Pierre Sueur adopté au Sénat

La proposition de loi de Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret et président de la commission des lois, pour faciliter le jugement des crimes contre l'humanité, génocides et crimes de guerre a été adoptée à l'unanimité. La loi permettra de lever certaines restrictions qui existaient jusqu'à présent comme la « résidence habituelle en France » du présumé coupable ou la « double incrimination ». Le Sénat a également modifié le texte initial en élargissant les possibilités d'interventions des juridictions françaises aux pays non-signataires de la Convention de Rome. ■